



**CENTRE D'HYGIÈNE ET
DE SALUBRITÉ PUBLIQUE**

Avenue Georges Clémenceau
Mamao, Papeete
Tél : 503.745
Fax : 454.127

COMMUNE :

N° dossier :

Demandeur (nom prénom) :

.....

Téléphone :

**DEMANDE D'AUTORISATION DE RACCORDEMENT
À UNE STATION D'ÉPURATION**

La présente demande, établie en 5 exemplaires, est jointe au dossier de demande de permis de construire⁽¹⁾ ou de permis de lotir.

Pour toute information s'y relatant, les agents instructeurs des permis de construire se tiennent à la disposition du public, du *lundi au vendredi de 7h30 à 12h*. Le bureau est fermé au public le jeudi.

* * * * *

Pour un raccordement à un dispositif déjà existant, se référer à la 1^{ère} option.

Pour un raccordement à un nouveau dispositif à réaliser, se référer à la 2^{ème} option.

1^{ère} option : RACCORDEMENT À UNE STATION D'ÉPURATION DÉJÀ EXISTANTE

- **Nom de la station d'épuration :**
- **Nombre d'équivalents usagers permanents⁽²⁾ :**
 - déjà raccordés au dispositif existant :
 - supplémentaires prévus :
- **Capacité de traitement de la station d'épuration existante :**
- **Description du dispositif existant (identification des différents ouvrages, dimensionnement...)⁽³⁾ :**
.....
.....
.....
.....
- **Description des dispositifs supplémentaires prévus (identification, dimensionnement...)⁽³⁾ :**
.....
.....
.....
.....

⁽¹⁾ conformément aux dispositions de l'article A-114-6 du code de l'aménagement de la Polynésie française

⁽²⁾ Dans le cas d'une habitation, l'équivalent usagers permanents correspond au nombre de personnes vivant dans celle-ci à temps complet. Pour tout détail complémentaire, ou dans le cas de restaurants, établissements d'enseignement, bureaux, etc, la méthode de calcul du nombre d'équivalent usagers permanents pourra vous être indiquée par le Centre d'Hygiène et de Salubrité Publique.

⁽³⁾ à compléter si besoin par une note jointe.

2^{ème} option : RACCORDEMENT À UN DISPOSITIF D'ASSAINISSEMENT À RÉALISER

- **Nombre d'équivalents usagers permanents** ⁽²⁾ :
- **Volume d'eau à traiter** : m³ par jour
- **Filière de traitement envisagée** ⁽³⁾
.....
.....
.....
.....
.....
- **Pièces complémentaires à joindre**
 - un plan de masse comprenant (si ces informations ne figurent pas dans les plans déjà fournis) :
 - * l'implantation de l'immeuble
 - * l'implantation de la station d'épuration ;
 - des plans au 1/100^{ème} des ouvrages (vues en plan et en coupe) ;
 - une note de calcul et de dimensionnement des ouvrages et des éléments électromécaniques ;
 - un plan du site et du mode de rejet. Le rejet devra être conforme aux normes et aux conditions définies par l'arrêté n° 1401/ CM du 16 décembre 1997 ;
 - une note de calcul concernant l'ouvrage de rejet, et une étude de la capacité d'absorption du terrain dans le cas éventuel d'un rejet dans le sol ;
 - un projet de contrat d'entretien annuel et renouvelable par tacite reconduction de la station d'épuration conforme à l'arrêté n°1370 / CM du 13 octobre 1998.

ATTENTION, TOUT DOSSIER INCOMPLET NE SERA PAS TRAITÉ.

IMPORTANT

Le demandeur soussigné se porte garant de ce que l'installation soit établie dans son entier, sous sa responsabilité, et ce, conformément au projet tel qu'il aura été accepté par l'autorité sanitaire et conformément à la réglementation en vigueur.

Le demandeur soussigné s'engage, sous sa responsabilité, à ce que l'installation faisant l'objet du présent dossier ne soit réalisée qu'après réception de l'agrément sollicité, et en se conformant aux conditions susceptibles d'y être imposées.

À, le/...../..... Signature du demandeur :

PARTIE RÉSERVÉE AUX SERVICES INSTRUCTEURS (à ne pas remplir par le demandeur)

Mairie	Autorité sanitaire
<p>Date de réception :/...../.....</p> <p>Signature et cachet :</p>	<p><input type="checkbox"/> AVIS DÉFAVORABLE, en date du :/...../.....</p> <p><input type="checkbox"/> AVIS FAVORABLE, en date du :/...../.....</p> <p>Observations :</p> <p>Le chef du Centre d'Hygiène et de Salubrité Publique</p>